

Glossaire des termes utilisés dans l'approche nationale « Coûts de production »

[mars 2012]

Charges courantes	Charges correspondant à des mouvements financiers enregistrés sur l'année. C'est une transposition du concept anglo-saxon de « <i>cash cost</i> ».
Amortissement	L'amortissement d'un bien (mobilier ou immobilier) représente la part de sa valeur d'achat que l'on affecte à un exercice donné. Diverses méthodes existent pour amortir un bien dans la durée, ce qui n'est pas sans conséquences sur le poids des amortissements dans le coût de production. Dans la méthode nationale proposée par l'Institut de l'Élevage, il est pour l'instant convenu de prendre la valeur comptable figurant dans le grand livre.
Charges supplétives	<p>Charges fictives, correspondant au coût d'utilisation des facteurs de production que l'exploitant a mis à la disposition de son entreprise, à savoir le travail familial (travail fourni à l'entreprise par l'exploitant et les membres non salariés de sa famille), et les capitaux propres (fonciers et d'exploitation).</p> <p>Ces charges n'apparaissent pas en comptabilité générale. Elles ne peuvent être calculées que d'une façon conventionnelle.</p> <p>1. Rémunération conventionnelle du travail familial :</p> <p>Elle est calculée en multipliant le nombre d'UMO familiaux non salariés par le salaire annuel brut qui serait consenti à un salarié de qualification équivalente. Attention, dans la méthode nationale proposée par l'Institut de l'Élevage, les charges sociales des exploitants (ex : MSA) sont incluses dans cette rémunération.</p> <p>2. Rémunération conventionnelle des capitaux propres fonciers :</p> <p>Elle correspond à la valeur locative des terres en propriété, soit le montant brut du fermage qu'aurait supporté le propriétaire-exploitant s'il avait exploité ces terres en fermage.</p> <p>3. Rémunération conventionnelle des capitaux propres d'exploitation.</p> <p>Elle est calculée en multipliant les capitaux propres d'exploitation (fin d'exercice) par un taux d'intérêt conventionnel. Celui-ci est fixé en référence au taux moyen annuel d'un placement en « bon père de famille ».</p>
Coût de production de l'atelier	Il cumule l'ensemble des charges affectables à l'atelier : les charges courantes, les amortissements et les charges supplétives.
Prix de revient pour n SMIC	<p>Le prix de revient se rapporte à une rémunération du travail exploitant définie par le ou les exploitants (n SMIC/an, charges sociales incluses). Il s'obtient en retranchant du coût de production les produits joints et les aides.</p> <p>Il permet d'évaluer le prix de vente du lait indépendamment du niveau d'autofinancement et de propriété des moyens de production. Une fois optimisé le coût de production, c'est le niveau de prix à atteindre pour assurer la pérennité de l'atelier.</p>

Coût de fonctionnement	<p>En partant du coût de production, on remplace les amortissements par le capital d'emprunt remboursé et on enlève la rémunération du capital propre et des terres en propriété.</p> <p>On ne parle plus de rémunération forfaitaire du travail, mais de besoin de revenu disponible pour couvrir les prélèvements privés, l'autofinancement et les charges sociales des exploitants.</p>
Prix de fonctionnement pour n SMIC	<p>Il se rapporte à un besoin donné de revenu disponible (n SMIC/an), nécessaire pour couvrir les prélèvements privés familiaux (dont les charges sociales) et l'autofinancement définis par le ou les exploitants. Il s'obtient en retranchant du coût de fonctionnement pour n SMIC les produits joints et les aides.</p>
Rémunération de la main d'œuvre permise par le produit	<p>Elle correspond à la différence entre le produit total de l'atelier lait et le coût de production hors rémunération forfaitaire de la main d'œuvre des exploitants. On obtient un résultat en €/unité de produit qui, une fois multiplié par le volume annuel par UMO exploitant et divisé par le montant annuel du SMIC, permet d'exprimer la rémunération des exploitants en SMIC/UMO.</p>
Trésorerie permise par le produit	<p>C'est le produit de l'atelier lait moins le coût de fonctionnement hors besoins de prélèvements privés et autofinancement forfaitaire pour la famille des exploitants. On obtient un résultat en €/1000L qui une fois multiplié par le litrage annuel vendu par UMO exploitant et divisé par le montant du SMIC permet d'exprimer la capacité de prélèvements privés et d'autofinancement des exploitants en SMIC/UMO.</p>
UMO (Unité de Main d'œuvre) ou UTH (Unité de travail humain)	<p>Ces unités permettent d'évaluer la volume de main-d'œuvre utilisée dans une exploitation agricole.</p> <p>Une UMO correspond au travail fourni par une personne occupée à temps complet sur l'exploitation pendant une année. Elle correspond à une capacité de travail disponible.</p> <p>Mode de calcul</p> <p>Le calcul du nombre d'UMO dans une exploitation agricole s'effectue pour une période annuelle donnée, de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque personne, travaillant à temps plein sur l'exploitation compte pour une UMO, et ceci quel que soit le nombre d'heures travaillées (notion d'ETP, Equivalent Temps Plein) <p>Exemple : un salarié et un chef d'exploitation travaillant tous deux à plein temps sur l'exploitation représentent chacun une UMO, même s'ils n'effectuent pas le même nombre d'heures de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque personne travaillant à temps partiel sur l'exploitation compte pour une fraction d'UMO (0,3 ; 0,5 ...) <p>Une détermination précise de cette fraction doit s'appuyer sur un examen méthodique des travaux effectués par cette personne au cours de l'année.</p> <p>On distingue les UMO exploitants (ou UMO non salariés = UMO ns) et les UMO salariés (UMO s).</p> <p>Intérêt pour la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'UMO entre dans le calcul de nombreux ratios. • Les comparaisons interentreprises effectuées à partir de ces ratios doivent être conduites avec prudence, le temps moyen de travail par UMO pouvant varier sensiblement d'une exploitation à l'autre en fonction du système de production ou de la nature de la main-d'œuvre (salariée ou familiale). <p>D'où l'intérêt, lorsque cela est possible, d'une évaluation du nombre d'heures de travail annuel par UMO, permettant d'ajouter à l'analyse des résultats technico-économiques par UMO, celle des temps de travail par UMO. Ces deux analyses, complémentaires l'une de l'autre, doivent être clairement distinguées.</p>